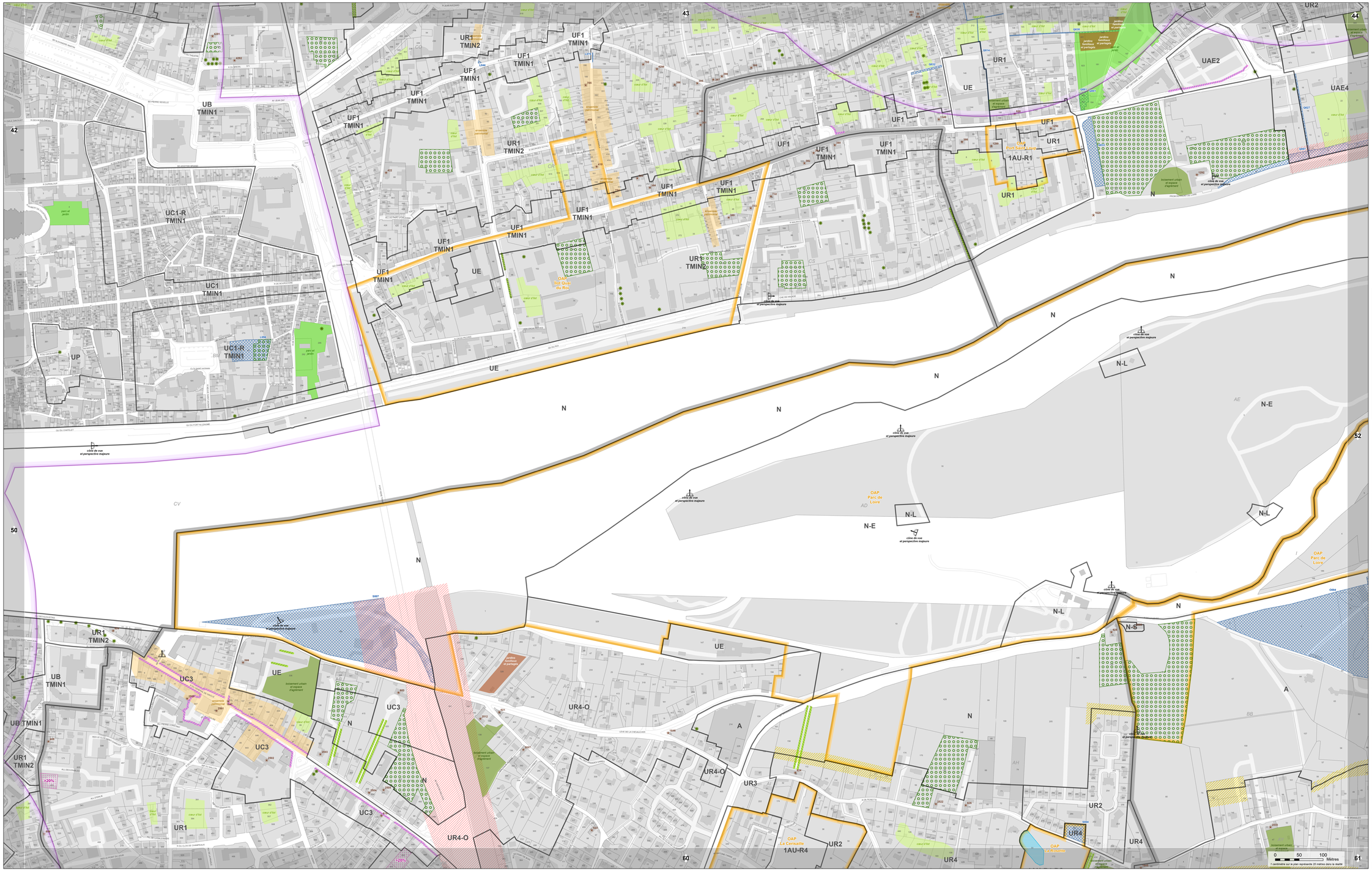

PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLE

PLAN DE ZONAGE AU 2000e
Planche n°51

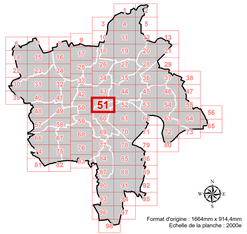

Format d'origine : 1664mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 2000e

Produit par Orléans Métropole - Edité le 02/06/2023

ORLÉANS MÉTROPOLE

- PLUM prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11 juillet 2017
- PLUM approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07 avril 2022
- PLUM mis à jour par arrêtés du 10 juillet 2022 et 19 janvier 2023
- PLUM modifié par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2023

LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme

Zonage d'urbanisme

UC - zone Urbaine de Centralité
- UC1 : les centres métropolitains
- UC2 : les centres-villes
- UC3 : les centres-bourgs
- UC4 : les centralités de quartiers

UB - zone Urbaine de Boulevard
- les grands boulevards

UF - zone Urbaine de Faubourg
- UF1 : les faubourgs urbains
- UF2 : les faubourgs résidentiels
- UF3 : les faubourgs ruraux

UR - zone Urbaine Résidentielle
- UR1 : les secteurs résidentiels urbains
- UR2 : les secteurs d'ensembles résidentiels
- UR3 : les secteurs pavillonnaires
- UR4 : les secteurs d'habitat diffus
- UR5 : les hameaux

UP - zone Urbaine de Projet
- les secteurs de projet et de restructuration urbaine

UAE - zone Urbaine d'Activités Economiques
- UAE1 : les secteurs d'activités mixtes
- UAE2 : les secteurs d'activités commerciales
- UAE3 : les secteurs d'activités industrielles
- UAE4 : les secteurs d'activités industrielles médicales

UE - zone Urbaine d'Equipements
- les secteurs d'équipements à rayonner collectifs

1AU - zone A Urbaniser dans un 1er temps
- les secteurs à urbaniser à court et moyen terme

2AU - zone A Urbaniser dans un 2e temps
- les secteurs à urbaniser à moyen et long terme

A - zone Agricole
- les secteurs agricoles

N - zone Naturelle
- les secteurs naturels et sensibles

TMIN : Indice de taille minimale de logements (DC-1.3.2)

Prescriptions d'urbanisme

Cône de vue et perspective majeure
Arbre protégé
Linéaire boisé
Alignement d'arbres
Cœur d'îlot
Parc et jardin
Boisement urbain et espace d'ornement
Espace boisé classé
Jardins familiaux et partagés
Frange agricole ou paysagère
Zone humide et d'aménagement hydraulique

Bâti susceptible de changer de destination
Elément bâti remarquable
Ensemble patrimonial
Linéaire commercial protégé
Emplacement réservé
Secteur de constructibilité limité
Secteur imposant un minimum (+) ou un maximum (-) de logements locatifs sociaux
Zone non aedificandi
Stationnement de plus de 3 mois
Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
Secteur de transports publics collectifs

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR

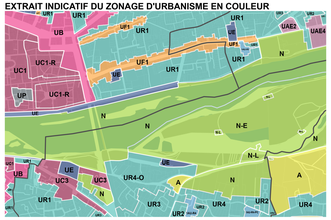

EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES

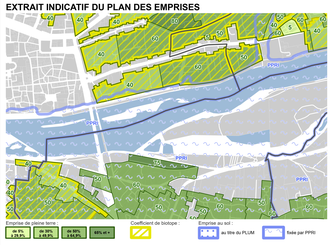
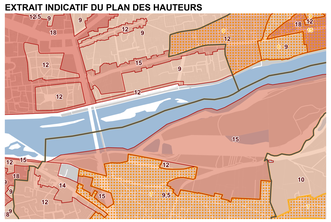
EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS